

NORME
INTERNATIONALE

ISO
11380

Première édition
1994-10-01

**Optique et instruments d'optique —
Optique ophtalmique — Gabarits**

Optics and optical instruments — Ophthalmic optics — Formers

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 11380:1994(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 11380 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 172, *Optique et instruments d'optique*, sous-comité SC 8, *Optique ophthalmique*.

get full document from standards.iteh.ai

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Optique et instruments d'optique — Optique ophtalmique — Gabarits

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les caractéristiques des gabarits utilisés sur les machines à façonner les verres destinés à être adaptés dans les montures de lunettes.

Elle ne traite pas des gabarits spéciaux destinés à des opérations complémentaires, par exemple le facettage des verres.

2 Types de gabarits

Les gabarits pour verres de lunettes doivent être classés selon les dimensions du verre (voir 2.1) ou selon les dimensions de l'ouverture (voir 2.2).

On doit choisir un matériau et une épaisseur de dimensions stables.

2.1 Gabarits aux dimensions du verre

Les gabarits de ce type sont aux dimensions et à la forme des verres de lunettes à reproduire.

Ils peuvent être tels qu'un gabarit différent corresponde à chacune des grandeurs d'un type de monture particulier (système a), ou qu'un gabarit unique serve pour une gamme de grandeurs (inférieures et supérieures) spécifiée (système b).

2.2 Gabarits aux dimensions de l'ouverture

Les gabarits de ce type sont à la forme des verres à reproduire mais de dimension inférieure, d'une valeur égale à la largeur nominale d'une facette, à celles des verres finis. Ils doivent pouvoir être solidement adaptés, à la main, dans l'ouverture de la monture de grandeur spécifiée, sans altération des dimensions ou de la forme nominales du cercle, et sans qu'aucun

espace ne soit discernable, en vision normalement corrigée, entre le cercle et le gabarit.

3 Prescriptions dimensionnelles

Toutes les dimensions et tolérances indiquées à la figure 1 doivent s'appliquer.

Il ne doit pas exister entre deux gabarits de mêmes dimension et forme nominales de différence dimensionnelle supérieure à 0,2 mm, quel que soit le point de circonférence considéré.

NOTE 1 Le système de trous normalisé reprend les systèmes utilisés à l'échelle internationale qui sont représentés à la figure 2.

Le système identifié en figure 2 a) est considéré comme le plus approprié pour un développement futur.

4 Marquage

Les gabarits doivent porter au minimum les inscriptions suivantes:

- identification du fabricant ou du fournisseur;
- identification du modèle;
- lettre N, accompagnée d'un symbole pour le système de la boîte, indiquant le côté nasal du gabarit.

Les gabarits du type décrit en 2.1 doivent en outre porter une inscription indiquant la dimension horizontale du verre (système de la boîte), en millimètres.

Les gabarits du type décrit en 2.2 doivent en outre porter une inscription indiquant la dimension horizontale du verre à reproduire (système de la boîte), en millimètres, ainsi que la mention «dimension d'ouverture».